COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

CATÉGORIE ☐ A ☐ B ☐ C

DEMANDE FORMULÉE PAR L'AGENT SUITE A UN 2ème REFUS SUCCESSIF DE SUIVRE UNE FORMATION NON OBLIGATOIRE

Références :

- Article 2 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984
- Article 20 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016

Rappel :

Les agents contractuels bénéficient des actions de formation non obligatoires telles que la formation de perfectionnement, dispensée en cours de carrière à la demande de l'employeur ou de l'agent ; la formation de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique ; la formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent ; les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française ; les formations destinées à mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle, dans les conditions prévues par la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 susvisée, et sous réserve des nécessités du service. L'autorité territoriale ne peut opposer deux refus successifs à un agent demandant à bénéficier de ces actions de formation qu'après avis de la commission.

Cadre réservé au Centre de Gestion

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COLLECTIVITÉ : ……

NOM et PRÉNOM DE L'AGENT : ……

DATE DE NAISSANCE : ……./……./……..

SITUATION ACTUELLE DE L'AGENT

CATÉGORIE ☐ A ☐ B ☐ C

NATURE ET DURÉE DU CONTRAT EN COURS : ☐ CDI ☐ CDD minimal de 6 mois ☐ CDD reconduit sans interruption depuis au moins 6 mois

GRADE (éventuel) ou EMPLOI OCCUPÉ : ……

INDICE BRUT – INDICE MAJORÉ (éventuel) : ……

ANCIENNETÉ TOTALE (dans la collectivité) : ……

Visa de l'Autorité Territoriale :

Fait à :

Le : ……/……./……..

Signature

PIÈCES A FOURNIR

☐ LES DEMANDES DE L'AGENT DE SUIVRE UNE FORMATION NON OBLIGATOIRE

☐ LES DÉCISIONS DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE REFUSANT LA DEMANDE L'AGENT

☐ RAPPORT CIRCONSTANCIÉ DE L'AUTORITE TERRITORIALE EXPOSANT LES MOTIFS DE SON REFUS

☐ TOUT ÉLÉMENT D'INFORMATION UTILE

À DÉFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES OU ENVOI DES ÉLÉMENTS APRÈS LA DATE LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ÊTRE PRESENTÉ EN SÉANCE

CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE DE GESTION

Avis de la Commission Consultative Paritaire – SÉANCE DU ……/……./……

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DÉFAVORABLE